

Rue Pottier, près de l'école du Clos des Vignes, les nouveaux lampadaires sont cachés ou éclairent les arbres.
Félicitations à l'entreprise de travaux !

Rappel : Eclairage public
1 230 000 € H.T.
pour 263 points lumineux
soit 4 500 €/point lumineux



Lettre n°10
Juillet 2016

Bonjour,

La municipalité s'est mise dans l'illégalité concernant le chantier de l'école maternelle aux Terres rouges (les différentes pièces justificatives sont consultables sur notre site Internet).

Ce chantier, débuté par la démolition des vestiaires, n'aurait pas dû commencer :

- la page 4 de l'arrêté du 30 mai 2016 (pièce n°1) accordant le permis de construire (valant permis de démolition) précise que « l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait ».
- le 09 juin 2016, nous avons fait un recours gracieux (pièce n°2 et les annexes) par LR avec AR demandant l'annulation de cet arrêté municipal. Nous préservons ainsi les délais pour un recours contentieux.
- le 10 juin 2016, le recours gracieux a été réceptionné en Mairie (pièce n°3).
- la durée d'affichage de l'arrêté/permis du 30 mai 2016 est de 2 mois avant le début des travaux cela nous amenait au 30 juillet 2016. **Pourtant les travaux ont débuté le mardi 14 juin 2016.**

Nous avons prévenus les élus de cette situation par **une lettre du 20 juin 2016 (pièce n°7)**.

Tenant compte des illégalités de ce chantier, nous avons saisi les services de l'Etat et préparons nos recours pour le Tribunal Administratif. Les Ministères de la Santé et de l'Education Nationale étudient aussi ce dossier.

En mettant de côté l'utilité, ou pas, de cette école et de son lieu d'implantation, **un Maire et ses élus se doivent de respecter la législation concernant un chantier, un arrêté municipal, les droits et les délais de recours.**

Jean-Pierre Grenier, Président.

Projet du centre commercial – Deck78.

**Enquête publique au titre de la loi sur l'eau
Du lundi 13 juin 2016 au lundi 18 juillet 2016 inclus.**

Le dossier est consultable à l'urbanisme (pour rencontrer le Commissaire enquêteur, voir les affichages en ville ou notre site Internet).

C'est la suite normale des étapes administratives de ce projet. Les recours au Tribunal administratif des associations contre l'arrêté du Préfet et les permis de construire sont en attente de jugement.

Synthèse sur la déviation de la RD 154

L'association ADIV-Environnement a mis en ligne des informations synthétiques présentant la situation actuelle de ce projet que nous contestons.

Lisez l'article sur www.adiv-environnement.org (vous trouverez aussi un lien sur notre site Internet)

Nous les remercions pour ce travail !

Attention aux finances ! Après sa réalisation, le conseil départemental veut transférer les aménagements et l'entretien de la RD154 aux communes (Bd de l'Europe pour Vernouillet).

La salle de Prière.

Rappel du Journal municipal Page n°12 : « *Icade rétrocède des espaces publics à la commune* ».

Extrait : « Le groupe immobilier Icade a rétrocédé neuf parcelles situées dans le quartier du Parc, dont une avec le bâtiment de l'ancienne chapelle, pour un montant de 1€ symbolique par parcelle. Cinq de ces parcelles seront proposées par bail à l'association culturelle franco-maghrébine Espoir Vernouillet -Verneuil dans le cadre de l'aménagement et de la mise en conformité de la salle de prière».

2 points confirmés par le Maire au conseil municipal d'avril et oubliés dans le journal.

1 - La révision du PLU (Plan local d'urbanisme).

Actuellement dans le PLU, **les parcelles sont réservées uniquement à la construction de logements.**

Mr le Maire s'est engagé à faire cette révision du PLU pour permettre d'autres types de constructions.

2 - L'extension de la salle de Prière.

La Maire a parlé ensuite de **l'extension du bâtiment car la salle de prière actuelle est insuffisante.**

Commentaire : suite à la cession de parcelles, la Municipalité est devenue propriétaire du bâtiment et aura donc à sa charge la mise en conformité, à moins d'un accord spécifique avec l'association.

Dernière minute suite au conseil municipal de mardi dernier, 28 juin !

Monsieur le Maire a annoncé qu' «il ne lancera pas de révision du PLU de Vernouillet », car celui-ci a été basculé en février 2016, avec tous les PLU communaux, dans la nouvelle intercommunalité de 400 000 habitants (GPSO).

Le PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) devra être voté par les 73 communes et pas avant au moins 2 ans.

Le Maire a induit en erreur les personnes présentes dans le public au conseil municipal du 15 avril 2016.

Analyse du supplément concernant le budget au Vernolitein n°8 de juin 2016.

1 - 3,350 millions € : c'est le coût minimum de cette »future «école aux Terres rouges de 4 classes.

Attention c'est du HT. Une municipalité ne récupérant pas toute la TVA, **le coût minimum sera de 3,6 Millions €.**

La municipalité avait annoncé 2,7 M€ au départ, nous en sommes déjà à **+ 30%.**

Bien qu'une école ne soit pas constituée que de classes, nous en sommes à **+ 800 000€/ classe.**

2 – La Municipalité a oublié de rappeler **qu'elle a augmenté les tarifs municipaux de 100 000 € depuis 2015, soit 200 000 € en 2 ans.** Cette hausse impacte principalement les familles avec beaucoup d'enfants.

3 - 47 % de diminutions de la baisse des Dotation de l'Etat (DGF) page n°4 : un cumul qui ne veut rien dire !

C'est une présentation fallacieuse. **Il faut mesurer l'impact des 873 000 € sur le cumul des recettes** des 5 années du budget de fonctionnement- environ 50 M€). **La baisse globale sur les recettes est donc d'environ - 6% sur 5 ans.**

Voici par exemple, la situation pour 2016 (source Ministère du budget) :

COMMUNE	DGF 2015	SOIT /HAB	DGF 2016	EVOL.	IMPACT RECETTES
VERNOUILLET	1 387 442 €	144,93 €	1 274 296,00 €	-8,16 %	-1,01 %

4 – Emprunts : est-ce un oubli de la municipalité ?

La municipalité a prévu **+30%** d'augmentation prévisionnelle des emprunts au budget 2016 (environ + 1,5 millions €).

5- Pas d'effort supplémentaire des élus concernant une baisse de leurs indemnités.